



Haute Vallée
de la Garonne
Montagne
Sauvage
Pays de
l'OURS

COMMUNE DE FOS

PROCÈS- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} août 2024

Le 1^{er} août 2024, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal PENETRO, Maire. Convocation et affichage effectués le 26 juillet 2024.

Présents : Pascal PENETRO, Roberto BOYA-QUINTANA, Jean-Michel ESTOUP, Marie-Louise TREY et Christophe CERCIAT.

Représentés par pouvoir :

Absents : Isabelle DEQUESNE, André OSET et Dominique BOUTONNET

Arrivée en cours de séance :

Départ en cours de séance :

Secrétaire de séance : les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. M. Jean-Michel ESTOUP, à l'unanimité par le Conseil Municipal pour remplir ces fonctions.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2024. Monsieur le Maire propose de voter le dernier compte rendu de conseil. M. le Maire précise que le conseil municipal sera enregistré comme décidé au précédent conseil.

Il est adopté à l'unanimité.

M le maire propose de passer à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Recrutement d'un agent contractuel de droit public.
- Montant des subventions aux associations.
- DM N°1 SPIC
- Dénomination et numération des voies de la commune.
- Questions diverses.

Recrutement d'un agent contractuel de droit public

Recrutement d'un agent pour la saison d'été du 2 au 31 août 2024 à 25h/semaine pour cela nous devons créer un emploi non permanent.

M. le Maire précise que depuis juin il était en prestataire de service car il est autoentrepreneur et que la dépense est prévue au budget.

Vote : à l'unanimité des présents

Montant des subventions aux associations

M. le Maire souligne que le village a beaucoup de chance d'avoir un tissu associatif aussi développé et qui propose des choses très variées, il y en a pour tous les goûts, il laisse la parole à Mme TREY qui gère le dossier des subventions aux associations.

Il est inscrit 9600 € au budget mais nous enlevons la part pour le comité des fêtes, nous avons donc 7600 € d'enveloppe pour cette année 2024. Nous allons nous efforcés d'augmenter de 25 % par rapport à l'an dernier pour récompenser les efforts des associations.

Associations	Subventions
FOYER RURAL	500 €
125 KM LES PIEDS DANS L'OC	1250 €
FETE DU GRAVIER	800 €
AAPPMA	0 €
LES ARTS EN OCCITANIA Y VAL D'ARAN	2500 €
SAMAID	1000 €
FOS L'AVENIR DU PASSE	500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	500 €
TOTAL	7050 €

Mme TREY précise que « la fête du gravier » provoque un certain engouement et propose de nombreuses choses pour les enfants donc cette année ils auront 800 € qui serviront à la création d'un manège en bois.

Le dossier pêche est un torchon et étant donné que je tiens à conserver ma dureté dans le traitement des dossier, l'association pêche n'aura donc pas de subvention cette année. Pour le foyer rural, c'est la 1^{ère} fois qu'ils demandent et ils maintiennent différentes activités.

M. le Maire intervient pour informer l'assemblée que la mairie paye la SACEM pour toutes les associations de la commune, à partir de 2025 il suffira d'envoyer un mail à la mairie avec le nom de l'artiste, la date et le prix d'entrée pour faire la déclaration. Il précise que la commune est au forfait maximal.

Vote : à l'unanimité des présents

DM N°1 SPIC

Transfert du compte 61528 pour abonder le compte 6518 pour lequel il manque 380 € pour payer la SACEM.

M. le Maire explique que c'est La Gentilhommière qui paye la SACEM car c'est elle qui en profite le plus avec la diffusion de la musique, l'organisation des concerts et la retranscription du sport à la télévision.

Vote : à l'unanimité des présents

Dénomination et numération des voies de la commune

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- DE PROCEDER à la dénomination des voies et des lieux-dits de la commune,
- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- DE CHARGER Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de la commune,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération).

M. le Maire explique à l'assemblée que c'est une obligation pour les communes cette année et que cela a représenté un travail fastidieux.

Il laisse la parole à Jean-Michel ESTOUP qui s'est occupé de ce dossier.

M. ESTOUP fait lecture des dénominations :

Les voies

Nom de voie	Statut	Remarque
Chemin du Castéras	Nom de voie attribué	Du haut du chemin de Capdevielle - Pas d'adresse

Chemin deth Bernech	Nom de voie attribué	De la Placette à l'embranchement du château d'eau
Chemin d'Arné	Nom de voie attribué	De la Chapelle du Batan au pont
Chemin de Sabièle	Nom de voie attribué	De l'Avenue Jean Jaurès aux Tourasses
Avenue Jean Jaurès	Nom de voie attribué	Du rond-point à la douane
Lane du Serialil	Nom de voie attribué	De l'Avenue Jean Jaurès
Chemin du Plan Do	Nom de voie attribué	De la route nationale 125
Impasse de Guaine	Nom de voie attribué	Du Chemin du Pont Vieux
Chemin du Pont Vieux	Nom de voie attribué	De l'Avenue Jean Jaurès à la passerelle du Gravier
Chemin de Capdevielle	Nom de voie attribué	De la Chapelle du Marjas au Chemin du Castéras
Rue du Pas de Moine	Nom de voie attribué	De la Chapelle du Marjas au parking de St Eloi
Place du Marjas	Nom de voie attribué	
Chemin d'Artigue Mousquan	Nom de voie attribué	De l'Avenue Jean Jaurès au Chemin du Moulin à Scie
Chemin du Moulin à Scie	Nom de voie attribué	De l'Avenue Jean Jaurès à l'embranchement vers la centrale
Chemin de la Ligne	Nom de voie attribué	Du pont à l'Avenue Jean Jaures (Gare, ancien camping...)
Chemin du Sarramoulin	Nom de voie attribué	De l'école au Gite
Allée de la Découverte	Nom de voie attribué	Impasse de l'école
Chemin du Pigeot	Nom de voie attribué	Partie haute du Pigeot depuis la fontaine
Allée de la Gare	Nom de voie attribué	De la Gentilhommière à la Place de la Gare
Rue du Pigeot	Nom de voie attribué	Partie basse du Pigeot depuis la fontaine jusqu'à la Caoussade
Impasse de l'Eglise	Nom de voie attribué	De l'Avenue Jean Jaurès
Impasse d'Espigeos	Nom de voie attribué	De l'Avenue Jean Jaurès
Rue Robert Bathaille	Nom de voie attribué	De l'Avenue Jean Jaurès à la Rue du Majérenc

Chemin du Caoussin	Nom de voie attribué	De la douane aux Tourassès
Chemin Jean Cazalbou	Nom de voie attribué	De la Lane du Sériail
Place du Gravier	Nom de voie attribué	
Place du Sarramoulin	Nom de voie attribué	
La Caoussade	Nom de voie attribué	De la Place du Marjas à la Place du Sarramoulin
Rue du Majérenc	Nom de voie attribué	De la Mairie à la Place du Marjas
La Placette	Nom de voie attribué	Entre la Place du Marjas et le Chemin du Pan Caout
Chemin du Pan Caout	Nom de voie attribué	De la Placette à la Place de l'Anban
Chemin du Plagnot	Nom de voie attribué	Du Pas de Moine à la Place du Plagnot
Place du Plagnot	Nom de voie attribué	
Rue du Plagnot	Nom de voie attribué	Montée entre le Chemin de Capdevielle et la Place du Plagnot
Impasse Bernard Marquès	Nom de voie attribué	Derrière la Place de l'Anban
Place de l'Anban	Nom de voie attribué	
Place du Pas du Moine	Nom de voie attribué	
Chemin de Saouaric	Nom de voie attribué	Du Chemin de Capdevielle au Chemin des Mougès
Chemin de la Rouère	Nom de voie attribué	Du haut du chemin de Capdevielle
Impasse Respaud	Nom de voie attribué	Derrière la Mairie
Place du Majérenc	Nom de voie attribué	
Chemin du Payssas	Nom de voie attribué	De la Rue du Majérenc
Le Pavé de Juan	Nom de voie attribué	De la Place du Pas de Moine au Chemin de Saouaric
Place de la Mairie	Nom de voie attribué	
Route d'Espagne	Nom de voie attribué	De la douane au Pont du Roi

Chemin de la Horgue	Nom de voie attribué	De la Caoussade à la Rue du Pas de Moine
Impasse du Marjas	Nom de voie attribué	Sous la Place du Marjas
Chemin de Gouriolle	Nom de voie attribué	Du Chemin deth Bernech vers le château d'eau - Pas d'adresse
Chemin du Cap deth Bernech	Nom de voie attribué	De l'embranchement du château d'eau vers le Solitaire
Chemin de la Déouède	Nom de voie attribué	Du Chemin deth Bernech à Es Tourassès - Pas d'adresse
Chemin de Lanète	Nom de voie attribué	En descendant du parking de St Eloi
Chemin d'Argut	Nom de voie attribué	Du parking de St Eloi - Pas d'adresse
Chemin de Caouère	Nom de voie attribué	En montant d'Es Tourrasès - Pas d'adresse
Chemin de Pujos	Nom de voie attribué	Du bout du Chemin du Payssas au Chemin de la Déouède - Pas d'adresse
Chemin de la Coume de Guilles	Nom de voie attribué	Du bout du Chemin du Payssas au Chemin deth Bernech - Pas d'adresse
Es Tourrasès	Nom de voie attribué	Au bout du Chemin de Sabièle
Route Nationale 125	Nom de voie attribué	Du rond-point à Arlos
Impasse de Pas deth Sabaté	Nom de voie attribué	De l'avenue Jean Jaurès
Passage de la Chourette	Nom de voie attribué	Derrière la rue Robert Bathaille
Passage de Capdevielle	Nom de voie attribué	Au dessus de la Place du Plagnot au Chemin de Capdevielle
Chemin des Mougès	Nom de voie attribué	De la Rue du Pas de Moine au Chemin de Saouaric
Chemin de Salongères	Nom de voie attribué	Le long de la Garonne à partir de l'embranchement vers la centrale - Pas d'adresse
Chemin du Plan d'Arem	Nom de voie attribué	De l'embranchement vers le tunnel sous la déviation jusqu'à la frontière - Pas d'adresse

Les Lieux-dits

Lieu-dit	Statut	Remarque
Guiaïne	Nom de lieu-dit attribué	
Bois de Labach	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Garronique	Nom de lieu-dit attribué	

Sasclaous	Nom de lieu-dit attribué	
Es Tourrassès	Nom de lieu-dit attribué	
Lanète	Nom de lieu-dit attribué	
Castéras	Nom de lieu-dit attribué	
Graouès	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Bourdères	Nom de lieu-dit attribué	
Hierle Pourquere	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Escalerouge	Nom de lieu-dit attribué	
Pale de Gard	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Artigaous	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Rouère	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Bernech	Nom de lieu-dit attribué	
Plantade	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
La Déouède	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Pujos	Nom de lieu-dit attribué	
Doumas	Nom de lieu-dit attribué	
Carrère Bielle	Nom de lieu-dit attribué	
Sabièle	Nom de lieu-dit attribué	
Cap deth Bernech	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Péreuillé	Nom de lieu-dit attribué	
Espones	Nom de lieu-dit attribué	
Salastre	Nom de lieu-dit attribué	
Arné	Nom de lieu-dit attribué	

Artigaloux	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Lanebelle	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Plaine d'Artigue Mousquan	Nom de lieu-dit attribué	
Lane du Sérial	Nom de lieu-dit attribué	
Village	Nom de lieu-dit attribué	
Rouéou	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Hirle Brague	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Mouras	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Artigaou Herran	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Pature de Grand	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Bois Communal de Moncaoubach	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Cu Rédon	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Moncaoubach	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Lacus	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
La Prade	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
La Hierle	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Le Plan	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Prat de la Canaou	Nom de lieu-dit attribué	
Arriouetch	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Pradiots	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Béousses	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Garbizon	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Sahage	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse

Monné	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Plan Do	Nom de lieu-dit attribué	
Saouga	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Sasplais	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Lacouch	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Cros	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Hountaou	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Maïl de la Louzère	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Pujaout	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Carèch	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Lacouch de Débat	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Réchide	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Pujoulet	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Bidaubous	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Plan d'Arem	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Escoulounes	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Prat de Sans	Nom de lieu-dit attribué	
Artigue Bent	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Forêt Royale	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Forêt Communale	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Darban	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Héréchet	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse
Salonguères	Nom de lieu-dit attribué	Pas d'adresse

M. ESTOUP explique avoir recueilli très peu de commentaire mais aucun qui n'a remis en cause le travail, les plus intéressants sont ceux recueillis par M. BOUTONNET. Je lui ai répondu que suite à deux remarques la rue du « pas du moine » deviendrait « pas de moine » et le chemin d'Elouguère repasse chemin du moulinas. Tous les autres commentaires concernent la numérotation qui n'est pas à l'ordre du jour, mais pour éviter d'avoir des numéros Bis on a essayé de prévoir des numéros de réserve pour les granges ... pour le jour où ils seront effectifs.

Vote : à l'unanimité des présents.

Maintenant que le vote est fait, M. ESTOUP informe l'assemblée que le processus n'est pas terminé, il faut figer la numérotation via un arrêté, puis il faudra une délibération pour les plaques de numéros des rues et pour budgéter le montant. En ce qui concerne les plaques de numéros des maisons, il n'y a plus obligation de les fournir gratuitement par la municipalité. Il faudra une discussion à ce sujet car en gros c'est 15 € la plaque soit plus de 6000 € rien que pour les numéros. Nous allons nous réunir pour en discuter.

Pour les plaques des rues, nous ne pourrons pas avoir des plaques en forme ovale, nous conserverons donc celles déjà en place et panacherons avec les carrés.

M. le Maire demande si la commune fourni les plaques, les habitants sont-ils obligés de les mettre ?

ESTOUP : non, les habitants sont libres de mettre leur plaque, nous ne pouvons que faire des recommandations. Une fois le processus d'adressage terminé, les administrés recevront un courrier de la mairie avec la notification de changement d'adresse et un certificat de changement d'adresse. Tant que vous n'avez pas reçu ce courrier n'enclenchez rien.

Pas de questions diverses.

La parole est donnée au public :

Public : l'odeur de l'eau potable est une horreur.

M. le Maire : Réseau 31 est passé car un administré m'a interpellé et ils ont réalisé des prélèvements chez lui, ils disent que c'est juste au démarrage et qu'après c'est plus diffus mais moi ce n'est pas les commentaires que je reçois à la mairie.

Ils nous suggèrent qu'il faudrait qu'à chaque bout du village une fontaine coule en permanence pour permettre à l'eau de toujours circuler, je leur ai dit qu'à cela ne tiennent puisque de toute façon l'eau du trop-plein du réservoir elle tombe au ruisseau puis à la fontaine de santé ou dans un ruisseau pour toujours finir à la Garonne. Mais depuis apparemment la personne qui avait fait cette suggestion a dû se faire taper sur les doigts car ils ne veulent plus en entendre parler !

C'est compliqué je dois vous avouer la communication avec Réseau 31, il n'y a pas de cadre, ils interviennent comme des pompiers de service quand il y a une fuite.

Donc j'ai suggéré à l'administré et je vous en fait part, de faire une pétition car peut-être s'il y avait 400 personnes dans le village qui signent une pétition ça donnerais peut-être un peu plus de poids à mon argumentation

M. ESTOUP : et le surprasseur ils l'ont changé ?

M. le Maire : oui ça par contre c'est fait, je n'ai plus de plainte des habitants de Capdevielle

ESTOUP : soit il est plus puissant soit il est mieux.

La séance est levée à 19h04

PV approuvé à la séance du 24/11/24

Le Maire, PENETRO Pascal

Secrétaire de séance,



